

Déclaration des performances
N° 03/RPC/2013-07-01

- (1) - Code d'identification unique du produit type : **Porte Oscillo-Coulissante en Bois**
- (2) - Identification du produit : « **DIAMELINE 2 & RENOVALINE 2** »
- (3) - Usage prévu du produit : Menuiserie destinée à la communication dans les zones domestiques et commerciales sans compartimentation feu ni issues des secours
- (4) - **Société Samic Production** : 90 route de Nantes - 49600 GESTE - www.samic-production.com
- (6) - Système d'évaluation et de vérification de la constance de la performance : **3**.
- (7) - FCBA, organisme notifié FCBA n° 0380, a réalisé les essais de type initial du produit type et a délivré les rapports concernant les essais 6.1, 6.3, 6.5, 6.6 et 6.8
- (9)- **Performances déclarées** : suivant spécification techniques harmonisées NF EN 14351-1 : 2006+ A1 de 2010
Avec vitrage 4/Warm Edge 16 argon /4 FE ou 6/Warm Edge 16 argon/4 FE

Caractéristiques essentielles		performances	
6.1	Etanchéité à l'eau	7B	
6.2	Substances dangereuses	Composés Organiques Volatiles (COV) : A+ Conformité REACH : cf ci dessous	
6.3	Résistance au vent	B2	
6.4	Capacité portante des dispositifs de sécurité	Satisfaisant à 350N	
6.5	Performance acoustique Rw	npd	
6.6	Transmission thermique	Pour un Ug	1,1
		Uw Chêne W/m ² K	1,5 performance exacte sur l'étiquette CE du produit. Valeur qui dépend de la dimension de la fenêtre et du type de vitrage
		Uw Mélèze W/m ² K	1,4 performance exacte sur l'étiquette CE du produit. Valeur qui dépend de la dimension de la fenêtre et du type de vitrage
6.7	Propriété de rayonnement	NPD	
6.6	Perméabilité à l'air	4	

(10)- Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

(11)- Information sur l'écologie, la santé et la sécurité (REACH)

Ce produit est un article tel que défini à l'article 3 du règlement n°1907/2006(REACH) , il ne contient pas de substance destinée à être rejetée dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles. Une fiche de données de sécurité au sens de l'article 31 n'est pas nécessaire pour mettre le produit sur le marché, le transporter ou l'utiliser. Pour une utilisation en toute sécurité, se référer aux instructions données dans la notice du produit. Sur la base de nos connaissances actuelles, ce produit ne contient aucune substance préoccupante, telles que mentionnées dans le règlement REACH.

Mentions légales : Les informations sur la présente Déclaration des Performances(DoP) sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur la connaissance et l'expérience que la société Samic production a acquise à ce jour de ses produits. Nos clients doivent impérativement consulter la version la plus récente de la fiche technique présente sur notre espace pro

Pour le fabricant et en son nom par : M. RETAILLEAU Jean Yves, Président

Le 10 septembre 2013 à Gesté

